

Le masculin est employé à titre générique afin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

**ODYSSÉE APPALACHIENNE
45 MILLES
REGLEMENTS OFFICIELS**

**COURSE INTERNATIONALE DE TRAÎNEAUX À CHIEN
SAINT-PAMPHILE, QUÉBEC
13 FÉVRIER 2011**

Les règlements ci-dessous ainsi que les **règlements généraux de la course Odysée
Appalachienne** s'appliquent à cette course.

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction	2
Chapitre 2 : Conditions d'admission.....	2
1.1 Début des inscriptions.....	2
1.2 Expérience requise	2
1.3 Nombre de chiens	2
Chapitre 3 : Frais d'inscription et grilles de remboursement.....	2
3.1 Inscription	2
3.2 Calendrier des paiements	3
Chapitre 4 : Examen vétérinaire	3
4.1 Examen vétérinaire	3
Chapitre 5 : Départ de la course.....	3
5.1 Départ.....	3
Chapitre 6 : Matériel obligatoire.....	3
6.1 Identification	3
6.2 Dossard	3
6.4 Ligne de trait	4
6.5 Bottines	4
6.6 Équipement du traîneau	4
6.7 Matériel obligatoire à transporter dans le traîneau	4
6.8 Vérification du matériel	5
6.9 Vêtement	5
Chapitre 7 : Règles concernant le parcours.....	5
7.1 Abandon.....	5
7.2 Assistants des mushers.....	5
7.3 Examens vétérinaires	5
Chapitre 8 : Bourses.....	5
Chapitre 9 : Remise des prix	6

Approuvé (initiales)

Chapitre 1 : Introduction

Le parcours est d'une longueur de 45 milles, couru sur des sentiers en majorité sur des chemins forestiers damés. Le parcours compte quelques dénivelés, quelques virages techniques et traverse des zones résidentielles. Le terrain, la température variable et la longueur du parcours contribuent à rendre cette course très stimulante. Les difficultés rencontrées sur le parcours forcent les mushers à se servir de leur bon jugement afin de doser leurs propres efforts et ceux de leur équipe. Le coût engendré par des secours apportés à l'équipe ou au musher devra être assumé par le participant ou le propriétaire des chiens. Il y aura un seul checkpoint situé environ à la moitié du parcours.

Chapitre 2 : Conditions d'admission

1.1 Début des inscriptions

Nous n'acceptons que 20 équipes dans cette catégorie, alors prière de vous inscrire le plus tôt possible! La date officielle du début de l'inscription est le 1 septembre 2010 à minuit. La date limite est le vendredi 11 février à 16 h.

1.2 Expérience requise

L'Odyssée Appalachienne se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature, mais d'une façon générale, elle acceptera les candidats qui satisfont à un ou plusieurs des critères suivants :

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en course de traîneaux à chien pour s'inscrire à la course du 45 milles.

1.3 Nombre de chiens

Les coureurs doivent prendre le départ avec 6 chiens au minimum et 8 chiens au maximum.

Chapitre 3 : Frais d'inscription et grilles de remboursement

3.1 Inscription

L'inscription coûte 80\$. Tous les montants d'argent mentionnés dans ce document sont en dollars canadien. Le montant total de l'inscription doit être déboursé avant l'examen vétérinaire d'avant course.

Conformément à ce qui est mentionné dans les Règlements généraux, l'Odyssée Appalachienne ne pourra confirmer une inscription avant d'avoir reçu tous les documents nécessaires dûment remplis.

Les numéros de dossard seront assignés lors de la réunion des mushers.

Approuvé (initiales)

3.2 Calendrier des paiements

<i>Date</i>	<i>Événement</i>	<i>Coût d'entrée</i>	<i>Notes</i>
1 Septembre 2009	Premier jours des inscriptions	80.00\$	
1 décembre 2010 au 28 janvier 2011		Montant à retenir 40.00\$	Retrait de la course en raison de résignation
29 janvier 2011 au 11 février 2011		Montant à retenir 80.00\$	Retrait de la course en raison de résignation
12 février 2011	Dernière chance d'inscription	96.00\$	Pas plus tard que 16:00 PM

Chapitre 4 : Examen vétérinaire

4.1 Examen vétérinaire

Tous les attelages seront examinés selon l'horaire établi à moins que le vétérinaire en chef n'en décide autrement. Les examens auront lieu dans le stationnement de l'école secondaire de Saint-Pamphile à moins d'avis contraire.

Le musher devra être présent sur les lieux de l'examen au moins 15 minutes.

Chapitre 5 : Départ de la course

5.1 Départ

Le départ officiel aura lieu le dimanche 13 février 2011 sur le terrain du centre récréotouristique de Tourville. Les équipes prendront le départ à deux minutes d'intervalle.

Les équipes devront être dans leur zone de stationnement 1h30 avant le départ du dimanche afin que l'on puisse procéder aux examens vétérinaires d'avant course et à la vérification du matériel. Les examens et contrôles seront faits dans l'ordre de numéro de dossard.

Chapitre 6 : Matériel obligatoire

6.1 Identification

Chaque chien devrait être clairement identifié avec son nom écrit en lettres moulées (nom du chien et nom ou initiales du musher) sur son collier ou attaché au collier.

6.2 Dossard

Approuvé (initiales)

Les mushers devront obligatoirement porter leur dossard au départ de la course. Par la suite, le dossard devra être toujours à la vue sur le traîneau. Tous les chiens doivent être attelés en file simple ou double. Tous les harnais seront rembourrés autour du cou et sous la poitrine. Il doit y avoir du ruban réflecteur sur chaque harnais.

6.3 Neckline

Chaque chien de tête doit porter une lumière rouge clignotante ou un neckline avec lumière clignotante à compter de 16h00 obligatoirement et ce ***tout au long de la course. 15 minutes de pénalités sera donné pour les équipes n'ayant pas porter les lumières rouges clignotantes.***

6.4 Ligne de trait

La ligne de trait doit être câblée, un câble gainé, ou elle doit être fabriquée d'un matériel synthétique ou naturel, mais les chaînes sont interdites. Si le musher utilise des lignes de trait câblées, il devra avoir à la portée de main des coupe-câbles **assez puissants pour couper cette corde.**

6.5 Bottines

Les bottines peuvent être portées par les chiens ou dans le traîneau, en autant qu'elles sont à la disposition du musher.

6.6 Équipement du traîneau

Un traîneau construit de telle sorte qu'il puisse transporter les chiens fatigués ou blessés, en plus de la nourriture, du matériel et de l'équipement obligatoires. Le musher a la responsabilité de s'occuper des pièces de rechange comme la lisse d'usure. Le traîneau devra être équipé d'un frein, d'une ancre à neige et d'un câble de rétention adéquat. N. B. : L'ancre à neige ne peut pas remplacer le câble de rétention. Le musher peut utiliser qu'un seul traîneau durant la course. L'Odysée Appalachienne recommande d'apposer du ruban réflecteur sur le traîneau.

Un sac pouvant loger et restreindre un chien qui se débat et assez grand pour couvrir un chien gravement blessé ou décédé. Un chien décédé doit être entièrement couvert.

6.7 Matériel obligatoire à transporter dans le traîneau

En tout temps durant la course, chaque musher devra avoir en sa possession pour ne pas avoir de punition:

- a) Un couteau (facilement accessible) ***15 minutes de pénalité***
- b) Une trousse adéquate de premiers soins. ***15 minutes de pénalité***
- c) Un sifflet. ***10 minutes de pénalité***
- d) Un carnet vétérinaire et une carte de temps (fournis par l'Odysée Appalachienne)
- e) Une lampe frontale et suffisamment de piles de rechange. ***15 minutes de pénalité***

Approuvé (initiales)

6.8 Vérification du matériel

Le matériel sera vérifié au départ et à l'arrivée. Chaque musher devra avoir eu le même nombre de vérifications. Toute pièce d'équipement manquante engendra une pénalité en temps.

6.9 Vêtement

Les vêtements qui se mouillent à cause des conditions météorologiques ou d'une transpiration excessive peuvent causer une hypothermie sévère pouvant mettre la vie du musher en danger. L'Odyssée Appalachienne recommande donc à chaque musher de transporter un ensemble complet de vêtements de rechange dans un contenant à l'épreuve de l'eau.

Chapitre 7 : Règles concernant le parcours

7.1 Abandon

Les mushers peuvent abandonner en remplissant et en signant un formulaire d'abandon.

7.2 Assistants des mushers

Les assistants des mushers peuvent être présents seulement au départ, au checkpoint et à l'arrivée. Au checkpoint, les assistants n'auront pas le droit de franchir la zone réservée uniquement aux mushers sous peine de disqualification de l'équipe. Les assistants peuvent observer la course, prendre les chiens retirés de l'attelage, mais ils ne peuvent pas aider les mushers ou les équipes d'une quelconque manière sauf dans le cas où le Race Marshal, un juge ou un coordonnateur de checkpoint les autorise à intervenir. Les mushers devraient mettre leurs assistants au courant de ces règles afin de s'éviter la disqualification.

7.3 Examens vétérinaires

Les vétérinaires devront examiner les chiens au départ de la course et à l'arrivée.

Si un musher demande un examen vétérinaire pour un ou plusieurs de ses chiens à tout endroit durant la course, le vétérinaire devra procéder le plus rapidement possible.

Lorsqu'une équipe termine la course, le vétérinaire examinera l'attelage et inscrira les données finales dans le carnet vétérinaire. Le carnet sera ensuite remis à l'Odyssée Appalachienne. Un des officiels de l'Odyssée Appalachienne copiera le carnet et remettra l'original au musher dans les plus brefs délais.

Chapitre 8 : Bourses

Approuvé (initiales)

Les dix premières équipes au classement recevront une bourse.

RÉPARTITION 45 MILLES		
Prix d'inscription		80,00 \$
BOURSE		4 000,00 \$
POSITION	%	PRIX
1	25%	1 000,00 \$
2	18%	720,00 \$
3	15%	600,00 \$
4	12%	480,00 \$
5	9%	360,00 \$
6	7%	280,00 \$
7	5%	200,00 \$
8	4%	160,00 \$
9	3%	120,00 \$
10	2%	80,00 \$

Chapitre 9 : Remise des prix

La cérémonie de remise des prix auront lieu à Saint-Pamphile sur le terrain de l'école secondaire de Saint-Pamphile. Pour recevoir son prix, le musher doit être présent lors de la cérémonie de remise des prix.

Approuvé (initiales)